



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 16 novembre 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 10 novembre 2023

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43  
Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de présents participant au vote : 33  
Nombre de procurations : 7

### **Membres présents :**

Monsieur François REBSAMEN	Madame Christine MARTIN	Madame Dominique BEGIN- CLAUDET
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Céline TONOT	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-François DODET	Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Monsieur Didier RELOT
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Patrick BAUDEMMENT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Monique BAYARD
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Danielle JUBAN	Madame Ludmila MONTEIRO	
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Lionel SANCHEZ	
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Gérard HERRMANN	
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN		

### **Membres absents :**

Madame Nathalie KOENDERS	Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Madame Danielle JUBAN
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Monsieur Guillaume RUET	Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM
	Madame Brigitte POPARD pouvoir à Monsieur Thierry FALCONNET
	Madame Océane GODARD pouvoir à Madame Christine MARTIN
	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH

---

## **OBJET : ECOLOGIE URBAINE ET SERVICES D'INTERET COLLECTIF**

### **Outil numérique de management de l'énergie – Programme ACTEE+ - Demandes de subventions**

Dans le cadre de la politique de gestion énergétique de son patrimoine (bâti, roulant et éclairage public), Dijon métropole souhaite se doter d'un outil de management énergétique fédérateur. Cet outil permettra d'accompagner la mise en œuvre des projets d'efficacité énergétique, de sobriété (rénovations) et de production d'énergies renouvelables au sein du périmètre de son patrimoine.

En effet, la pluralité des modes de gestion de ce patrimoine (en tant que propriétaire occupant et propriétaire bailleur) ainsi que la diversité des sources d'énergies, couplés à un achat d'énergie qualifiée de "dynamique", nécessite de disposer des données énergétiques et financières de ce patrimoine à une maille fine et à un pas de temps très réduit.

Par ailleurs, le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire (autrement appelé "Décret Tertiaire" ou "Eco Energie Tertiaire") oblige tout propriétaire ou exploitant d'un ou plusieurs établissements abritant des activités tertiaires du secteur public ou du secteur privé à une réduction de ses consommations d'énergie, avec l'obligation de publier annuellement sur une plateforme nationale (plateforme OPERAT développée par l'ADEME) l'ensemble de ses consommations d'énergies.

Aussi, cet outil numérique de management de l'énergie permettra :

- d'agrèger l'ensemble des données énergétiques du patrimoine bâti, du patrimoine d'éclairage public ainsi que du tramway,
- de construire des indicateurs de performance énergétiques et financière de tout ou partie de ce patrimoine et ce de manière automatique,
- d'accompagner la collectivité dans sa planification et son exécution budgétaire liée aux dépenses d'énergies,
- d'identifier les gisements d'améliorations énergétiques et financiers,
- d'être un outil d'aide à la décision afin de cibler avec précision les dépenses d'investissements et d'exploitation à déployer pour atteindre les objectifs de neutralité carbone, et de suivre dans le temps ces objectifs,
- de réaliser de manière automatique les déclarations réglementaires de consommations auprès de la plateforme de l'ADEME dans le cadre du "Décret tertiaire".

Le montant prévisionnel de cet outil est de 400 000 €TTC pour une durée de marché de 4 ans.

Planning prévisionnel :

- Appel d'offre : août - novembre 2023
- Réponse à l'appel à projet CHENE du programme ACTEE : 17 novembre 2023
- Notification marché : décembre 2023
- Lancement de la phase de paramétrage de l'outil sélectionné : janvier 2024
- Choix du jury du programme ACTEE : février 2024
- Mise à disposition opérationnelle de l'outil : mai 2024

Pour la réalisation de ce projet, il est proposé de solliciter, à leur taux maximum, l'ensemble des subventions mobilisables, notamment auprès de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et en Régie (FNCCR), dans le cadre du Fonds Chêne qui est le principal outil de financement des collectivités pour la rénovation de leur parc tertiaire, au sein du programme ACTEE + (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique).

**Le Bureau,  
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'autoriser** Monsieur le Président à solliciter, au taux maximum, l'ensemble des subventions mobilisables, notamment auprès de la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et en Régie (FNCCR), dans le cadre du Fonds Chêne qui est le principal outil de financement des collectivités pour la rénovation de leur parc tertiaire, au sein du programme ACTEE + (Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique).

- **d'autoriser** Monsieur le Président ou, par délégation, le Vice-Président concerné, à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN      POUR : 40

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 7 PROCURATION(S)

Le secrétaire,  
Madame MONTEIRO

Le Président,  
Monsieur REBSAMEN